

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 51 (1925)
Heft: 18

Artikel: Exportation d'énergie
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-39533>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'épaisseur, reposant sur la molasse lacustre. Somme toute, les conditions de fondations de l'ouvrage paraissent bonnes et l'expérience l'a prouvé, puisque les fouilles purent généralement être arrêtées à quelques mètres au-dessus de la moraine de fond.

Cependant la présence sous le viaduc d'anciennes exploitations de mines de lignite compliquait quelque peu la situation.

Les géologues consultés à ce sujet, MM. Lugeon, Collet et Jaccard, furent très rassurants, mais conseillèrent pourtant, par mesure de prudence, de bloquer sur une soixantaine de mètres, une galerie creusée à vingt-huit mètres de profondeur environ sous le viaduc dans les terrains constitués de marne gréseuse et calcaire.

Ces conseils furent écoutés et le travail adjugé en février 1922 à M. A. Koller ingénieur qui devait les achever dans le délai de quatre mois.

La galerie à bloquer communique avec l'extérieur par l'intermédiaire d'un puits vertical maçonné, de 2 mètres de

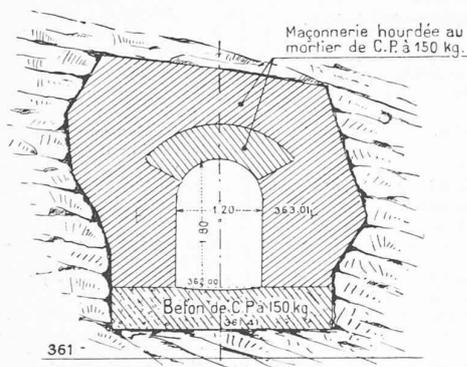


Fig. 6. — Galerie de mine.

diamètre et 28 m. de profondeur, sur la rive gauche de la Paudèze.

De ce puits, elle passe sous le torrent et sous l'une des piles du viaduc, puis sous les maisons voisines et la route cantonale, dans la direction du village de Pully. Elle est en pente de 1 % vers le puits d'extraction, ce qui facilitait à la fois l'écoulement de l'eau et le roulage. Forée il y a trois quarts de siècle sa section transversale devait mesurer à l'origine 1 m. 20 de largeur sur 1 m. 80 de hauteur environ. Mais, abandonnée depuis fort longtemps, elle se remplit peu à peu d'eau ; sous l'action de cet élément, la désagrégation des roches molassiques qu'elle traverse se poursuivait rapidement, si bien que sa section, après vidange et nettoyage, atteignait par endroits jusqu'à 10 m. (fig. 6).

La visite minutieuse que l'on en fit alors ne révéla aucun mouvement ou tassement quelconques du plafond, autres que ceux dus à l'effritement de la roche. Le blocage projeté fut néanmoins exécuté, mais l'on ménagea dans l'axe de la galerie un aqueduc maçonné avec radiér de 1,20-1,80 de section pour permettre une visite ultérieure des lieux.

Il faut noter ici que quelle que fût la solution adoptée,

construction métallique ou en maçonnerie, le blocage de la galerie d'extraction s'imposait dans les deux cas.

Entreprise. — Ensuite du concours ouvert pour la reconstruction du viaduc et dont nous avons déjà parlé à propos du choix du projet, l'exécution du travail fut confiée à l'Entreprise E. Bellorini à Lausanne, sur la base de sa soumission de 981 719 fr. 50, par convention du 11 janvier 1922, ratifiée le 9 février suivant par le Conseil d'administration des C. F. F. Cette entreprise avait donné aux C. F. F. de nombreuses preuves de son activité, notamment lors des travaux d'extension de la gare de Val-orbe et avait de plus à son actif l'expérience de la construction des ponts Bessières et de Montbenon à Lausanne. Il n'y eut pas lieu de regretter ce choix.

(A suivre.)

Exportation d'énergie.

(Planche hors texte N° 4)

Conformément à un vœu émis au sein de la Commission du Conseil national qui s'est occupée du postulat Grimm¹, le Service fédéral des eaux publie une carte synoptique² donnant un aperçu des principales autorisations d'exportation dont il a pu être fait usage durant l'hiver 1924/25. Les permis d'exportation non utilisés ou qui n'ont été utilisés qu'en été, ainsi que les permis se rapportant à des puissances inférieures à 1000 kilowatts n'y ont pas été reproduits.

Afin de faciliter une vue d'ensemble, on n'a donné que des indications sommaires sur les puissances et quantités d'énergie admises à l'exportation, ainsi que sur les clauses restrictives y relatives.

De plus, on a reproduit dans le tableau page 222 toutes les autorisations valables au 31 mars 1925, y compris celles qui n'ont pu être utilisées durant l'hiver 1924/25. On y a mentionné encore, à la fin, les autorisations nouvelles, accordées du 31 mars au 30 juin 1925.

Compte rendu de la première conférence internationale de l'énergie à Londres,

présenté, à Berne, le 13 décembre 1924, à l'Association Suisse des Electriciens, par M. le D^r Ed. Tissot, président de cette Association.

(Suite³)

CHAPITRE IV.

Installations thermiques à haute pression⁴.

Considérations générales.

Nous allons maintenant aborder un chapitre ne présentant qu'un intérêt secondaire pour les producteurs et distributeurs suisses d'énergie électrique, dont les réseaux ne s'é-

¹ Nous rappelons que ce postulat a fait l'objet d'un intéressant rapport du Conseil fédéral, publié dans le N° 13 (1^{er} avril 1925) de la „Feuille fédérale”.
Réd.

² Nous remercions le Service fédéral des eaux d'avoir obligeamment mis cette carte à notre disposition.
Réd.

³ Voir *Bulletin technique* du 1^{er} août 1925, page 197.

⁴ Voir la notice sur *Installations thermo-électriques*, par M. Ad. Meyer, ingénieur en chef de la Société Brown, Boveri et C^{ie}, à la page 112 du N° du 9 mai 1925 du *Bulletin technique*.

